



CONSEIL FÉDÉRAL  
LA SOCIALISTE  
EVA HERZOG RETENTE  
SA CHANCE P 15

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

WWW.LACOTE.CH

NO 219 / CHF 3.00 / J.A. - CH-1260 NYON

LA MÉTÉO DU JOUR EN PLAINES  $\sim 12^{\circ} \sim 5^{\circ}$  À 1000M  $\sim 12^{\circ} \sim 3^{\circ}$

BUCHILLON IL MÊLE SES  
PASSIONS DES PIERRES ET  
DES POLARS DANS UN LIVRE P 5

FOOTBALL UN MONDIAL NEUTRE  
EN CARBONE? LES EXPERTS  
SONT SCEPTIQUES P 13

ÉNERGIE

## UNE CENTRALE SOLAIRE À VAUX-SUR- MORGES

Un acte citoyen conçu pour la collectivité: ainsi faut-il considérer ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur un hangar à copeaux du village. C'est la première fois qu'une commune s'engage de cette façon. Concept. P 3



MICHEL-PERRET, SIGFREDO HARO ET CÉDRIC SANDOZ

FOOTBALL — 2E LIGUE

## LA PAROLE AUX GARDIENS DE BUT

Pour faire le point sur ce premier tour, ce sont les derniers remparts des équipes qui ont été sollicités par nos soins, au gré du classement. P 11

MORGES  
ELLES CUMULENT  
UN SIÈCLE DE DANSE

La fidélité à la société et aux costumes n'est pas un vain mot chez Les Mouettes, groupe folklorique morgien. Lisette Vonnez et Simone Pittet en font la preuve. P 7



SIGFREDO HARO

VAUD

LE CANTON DÉBLOQUE DES MILLIONS  
POUR LES VIGNERONS, QUI DEVRONT  
FAIRE DES CONCESSIONS P 5

SUISSE

REGARD SUR LES LIENS  
D'INTÉRÊT DES CANDIDATS UDC  
AU POSTE D'UELI MAURER P 14



# Une centrale solaire citoyenne

**VAUX-SUR-MORGES** La commune va financer une centrale photovoltaïque collective, installée sur un hangar à bois. Elle pourra alimenter 40 ménages. Le citoyen ne versera pas un centime.

PAR LAURIANE.BARRAUD@LACOTE.CH

Vaux-sur-Morges est bien déterminée à se placer en pionnière en matière d'énergie verte et locale. Le tout en investissant dans une centrale solaire photovoltaïque collective et citoyenne. Alors que la hausse des prix de l'électricité est sur toutes les lèvres, la commune de 200 habitants planche depuis plus d'un an sur ce projet innovant. «Nous n'avons pas attendu la pénurie d'électricité et la grave crise environnementale pour aller de l'avant», affirme Yves Schopfer, syndic.

## 500

mètres carrés

La surface de panneaux solaires installés. Elle pourrait doubler en cas de succès.

### Une halle à copeaux

Concrètement, la future centrale, qui devrait être opérationnelle au printemps prochain, sera installée sur le toit du hangar à bois de David Spycher, agriculteur et municipal. En tout, ce sont 500 mètres carrés de panneaux, soit une puissance de 100 kilowatts-crête, qui vont prendre place sur la gigantesque halle du centre de la localité. La commune dispose certes d'un fonds pour le développement durable depuis 2014, qui est doté de quelque 750 000 francs. Mais pour financer ce futur bijou, elle met sur la table la somme de 140 000 francs, acceptée par le Conseil général, sur les 260 000 francs budgétés au total. Le reste sera comblé par des subventions fédérales.

«Le projet de Vaux-sur-Morges est unique en Suisse, confirme Karine Roch, coordinatrice de



Yves Schopfer, syndic de Vaux-sur-Morges, pose devant le hangar à copeaux, dont le toit servira à poser les panneaux photovoltaïques. CÉDRIC SANDOZ

l'Association suisse pour l'énergie citoyenne (ASEC), créée il y a trois ans. C'est la première fois qu'une commune se lance dans un tel projet. De plus, il s'adresse autant aux propriétaires qu'aux locataires. Ici, il ne sera pas obligatoire de disposer d'un toit pour participer.»

### Contourner la loi

Pour le mettre sur pied, les acteurs se sont d'abord heurtés à un problème de taille. En effet, la loi sur l'énergie ne permet de consommer de l'électricité produite par une telle installa-

tion que dans la mesure où un ou plusieurs bâtiments y sont raccordés. Ce qui n'est pas le cas à Vaux-sur-Morges. «Lorsque l'on produit de l'énergie photovoltaïque, on ne peut pas l'injecter directement dans le réseau public», résume le syndic. L'ASEC a donc trouvé une solution innovante pour contourner cette interdiction. Dans les faits, la commune va vendre l'entier de l'électricité produite par la centrale à Romande Energie, gestionnaire du réseau de distribution. «Les habitants continueront à recevoir leur facture d'électricité exactement comme aujourd'hui», ajoute Yves Schopfer. Mais grâce au principe d'autoconsommation collective, nous leur rétrocédons une ristourne calculée sur la quantité d'énergie qu'ils ont consommée lors de la production solaire.»

### Un boîtier pour tout relever

Pour parvenir à faire ce calcul, un boîtier est installé sur le compteur des logements participants. L'objectif? Faire tourner les appareils ménagers gourmands en énergie lorsque

**“**  
**”**  
C'est la première fois qu'une commune se lance dans un tel projet.”  
KARINE ROCH  
COORDINATRICE DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR L'ÉNERGIE COLLECTIVE

l'ensoleillement est le plus fort. «Il faudra, par exemple, faire fonctionner la machine à laver la vaisselle à midi plutôt qu'à 18h, rappelle François Calame, directeur du projet et ancien syndic de Bougy-Villars. Le consommateur peut ainsi recentrer sa consommation lorsque la production solaire est la plus forte.» Grâce au fameux boîtier, le compteur électrique des habitants va être relevé de manière numérique. «Cette information est envoyée à une plateforme en ligne, ajoute François Calame. Les participants pourront voir en temps réel la production globale de l'installation solaire, la consommation globale, leur propre consommation ainsi que la courbe d'ensoleillement.» Il faudra ainsi éviter de faire sa

lessive un jour de pluie, par exemple.

### Une ristourne entre 50 et 100 francs par an

A la fin de l'année, la commune va distribuer une ristourne aux participants, qui devrait se situer entre 50 et 100 francs par année, voire plus pour ceux qui ont fourni le plus d'efforts. Aujourd'hui, une dizaine de ménages se sont inscrits pour participer à ce projet. Si la demande explose, le hangar agricole qui se situe en face du premier pourra lui aussi accueillir 500 mètres carrés de panneaux solaires. «Actuellement, seuls nos citoyens peuvent en bénéficier, mais il n'est pas impossible que nous ouvrons le projet au niveau régional, rappelle Yves Schopfer. Nous espérons être des précurseurs et que d'autres centrales similaires se construiront ailleurs.» Grâce à ce projet pilote, l'ASEC cherche à démontrer que les communautés énergétiques citoyennes sont une réponse efficace et équitable face à la crise de l'énergie. L'association accompagne aussi un autre projet, lancé par un citoyen, à

Morges. Elle ne souhaite pas en dévoiler davantage pour l'instant, le projet étant encore dans sa phase d'émergence.

### Et le citoyen dans tout cela?

Yves Schopfer, syndic de Vaux-sur-Morges, est on ne peut plus clair: «Les citoyens ne verseront pas un seul centime». C'est la commune qui finance ce projet. Une partie de la somme provient également de diverses subventions étatiques. «Dans ce modèle-ci, il n'y a pas d'autoinvestissement contrairement aux coopératives solaires, qui existent par exemple à Nyon et à Gland», relève François Calame, directeur du projet. Dans ces deux cas, les participants touchent un dividende en fonction de leur part investie. A Vaux-sur-Morges, ce sera leur autoconsommation qui sera déterminante pour la rétrocession à la fin de l'année et non leur participation financière au projet.

### Des anciens syndics à la manœuvre

Le projet est né l'année dernière suite à plusieurs rencontres entre Vincent Denis, ancien syndic de Vaux-sur-Morges, et de François Calame, alors à la tête de Bougy-Villars. Tous deux ont siégé à la commission de l'énergie de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (Arcam). «Nous travaillons les deux dans la réalisation de projets photovoltaïques, que ce soit pour des coopératives solaires ou pour des privés», rappelle François Calame. Vincent Denis a alors exposé son intention de poser des panneaux sur une halle agricole du village. A noter enfin que même s'ils ne siègent plus dans un exécutif, ils restent tous les deux consultants pour mener à bien le projet de Vaux-sur-Morges.